

L'organisation des espaces de vie

Les aménager, les sécuriser...

Introduction

L'aménagement des espaces de vie de l'enfant revêt une importance particulière.

Il s'agit de :

- l'espace de repos;
- l'espace de repas;
- l'espace sanitaire;
- l'espace de jeux et d'activités.

Ces espaces doivent respecter les *critères d'HSC* et le principe d'ergonomie (figure 11.1).

Nous donnons, à titre d'information, quelques notions d'aménagement des espaces de vie en milieu collectif (type crèche).



Figure 11.1. Le lit à barreaux répond aux critères « HSC ».

Mots-clés

- *L'espace de repos* : il s'agit de la chambre (en milieu familial) ou des dortoirs (en milieu collectif).
- *L'espace de repas* : il s'agit de l'endroit réservé aux repas. Ce peut être la salle à manger, ou la cuisine (en milieu familial) ou d'autres espaces selon l'âge des enfants (en milieu collectif).
- *L'espace sanitaire* : il s'agit de la salle de bains (en milieu familial) ou de la salle de change (en milieu collectif).
- *L'espace de jeux et d'activités* : il s'agit du « coin jeux » (en milieu familial) et des « coins jeux aménagés » ou ateliers (en milieu collectif).

Les critères d'aménagement de « l'espace repos »

L'orientation

La chambre ou le dortoir doit être situé du côté le plus calme du local et le moins ensoleillé (dans les régions de Sud).

La température

La température idéale de la chambre se situe aux alentours de 19 °C. Il faut savoir que le jeune enfant peut souffrir de la chaleur (déshydratation et risque de MIN). Le chauffage central est le mode de chauffage le plus *hygiénique* et de *sécurité*. Il doit être équipé d'un thermostat.

L'éclairage

Il doit être rationnel. De plus, il faut prévoir des stores pare-soleil, ou des volets pour faire la semi-pénombre lors de la sieste.

Le mobilier (ex. : le lit de l'enfant)

On peut trouver deux types de lits pour enfant, offrant chacun des avantages et des inconvénients.

Le lit à barreaux et le lit pliant sont des modèles très utilisés par les professionnels de la petite enfance (tableau 11.1).

Tableau 11.1. L'étude comparative de deux lits.

Lit à barreaux		Lit pliant ou matelas de sol	
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobile et lavable ■ Stable ■ Ergonomique¹ ■ Surveillance aisée ■ Parfois évolutif² ■ Visibilité pour l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'enfant n'est pas autonome pour se lever ■ Déconseillé pour les bébés³ 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobile ■ Rangement facile ■ Bas (permet l'autonomie à l'enfant) ■ Surveillance aisée 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entretien difficile ■ Salissant ■ Maintien de l'enfant moins assuré

1. Ergonomique pour la personne qui manipule l'enfant à son niveau.

2. Évolutif : qui s'agrandit en fonction de l'âge de l'enfant.

3. Ils peuvent passer la tête hors des barreaux.

NB : la maison. L'AM, qui garde l'enfant à son domicile, peut conseiller aux parents un lit en tissu car il est :

- léger et pliable, donc gain de place et facilité de transport;
- à claire-voie (la surveillance de l'enfant est facilitée).

Toutefois, il a un inconvénient : la *stabilité* est relative; selon l'âge et le poids de l'enfant, il peut se renverser, d'où une vigilance accrue.

Les critères d'aménagement de « l'espace-repas »

L'installation de l'espace-repas varie en fonction de l'âge de l'enfant et doit répondre toujours à trois impératifs d'HSC.

À la crèche, il y a trois espaces-repas (figure 11.2).

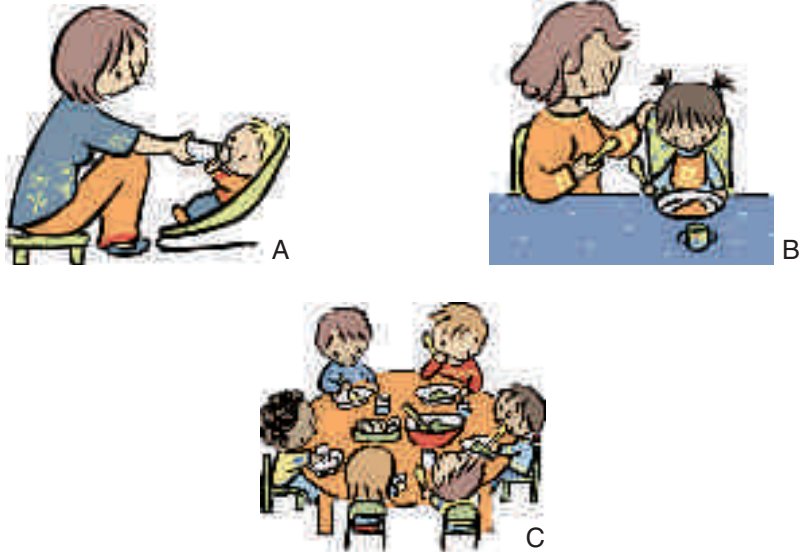


Figure 11.2. Trois exemples d'espaces-repas à la crèche.

A. Les bébés. B. Les moyens. C. Les grands.

Les facteurs d'ambiance

D'une façon générale, il faut choisir un espace :

- *calme* : éloigné de toute source de bruit (route, cour de récréation);
- *frais* : température autour de 19 °C et protégé du soleil (stores);
- *intimiste* : il faut éviter un espace trop vaste car insécurisant et un espace non meublé car il « résonne »;
- *fonctionnel* : il faut un espace suffisant entre les convives à table;
- *convivial* : il faut recréer une ambiance familiale qui sécurise l'enfant;
- *peu décoré* : il faut réduire la décoration au minimum par souci d'hygiène (prévoir des stores pour le soleil, des rideaux métalliques dits vénitiens, etc.).

Les sièges pour le repas des bébés

Ils doivent avant tout répondre aux normes de sécurité et être adaptés à l'âge de l'enfant. Nous vous proposons leurs caractéristiques (tableau 11.2).

Tableau 11.2. Caractéristiques des sièges pour le repas des bébés.

	Avantages	Inconvénients
Le <i>transat</i> ou le <i>baby-relax</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il permet de varier les positions de l'enfant ■ Il facilite les contacts ■ Il soutient bien le dos 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sa manipulation n'est pas toujours facile ■ Sa stabilité est relative <i>Précaution : bien fixer les attaches de sécurité</i>
La <i>chaise haute</i>	Elle permet à l'enfant de <i>participer au repas</i> des adultes	Manque de stabilité (surveiller les mouvements du bébé)

Les critères d'aménagement de « l'espace sanitaire »

L'espace sanitaire doit toujours répondre à des critères d'HSC et à des normes précises. Que ce soit dans la « salle de change » (en milieu collectif) ou de la « salle de bains » (à domicile).

Cet espace est utilisé pour effectuer la toilette des enfants à plusieurs moments de la journée (ex. : bain ou toilette du siège, des mains, du visage, etc.).

L'éclairage

Il doit être suffisant car l'AM doit observer l'aspect de la peau de l'enfant, lors du change. Toutefois, il ne doit pas être éblouissant pour l'enfant.

L'équipement

Il faut prévoir des cuves et des meubles de rangement très fonctionnels, solides et d'entretien facile.

Les critères d'aménagement de « l'espace jeux et activités »

Cet espace doit donc être adapté à l'âge de l'enfant.

L'aménagement pour les bébés

On utilise très souvent le matériel suivant : tapis de sol, tapis d'éveil et aire de jeux gonflable.

Le tapis de sol

Il doit être :

- de *grande dimension* (pour accueillir plusieurs enfants en même temps, faciliter leurs mouvements et leurs déplacements);
- en *caoutchouc* suffisamment épais (pour amortir les chocs), solide et d'entretien facile;
- de *couleurs vives, attrayantes* (pour stimuler l'enfant).

Le tapis d'éveil

De dimension plus réduite, ce tapis est non seulement un support moelleux pour les activités de l'enfant, mais il propose des jeux d'éveil à caractère sensoriel (sonores, tactiles, visuels, etc.). Ex. : hochets, sonnettes, suspendus au portique, tapis d'eau, etc. Notons que le tapis d'éveil, fixé au parc par quatre liens d'attache, permet un espace de jeu individuel très douillet, mais il est d'entretien difficile.

L'aire de jeu gonflable

Elle peut avoir des formes diverses (fleur, bateau, arbre, etc.). Ses avantages sont les mêmes que ceux du tapis d'éveil et le même inconvénient que précédemment. De plus, l'aire doit être préalablement gonflée (ce qui présente une contrainte) et rend le matériel moins résistant à long terme.

L'aménagement pour les plus grands (dès 2 ans)

L'enfant apprécie particulièrement à cet âge d'imiter l'adulte; les « coins jeux » favorisent les *jeux symboliques*. Ils seront équipés selon le thème choisi, par exemple :

- le coin poupées;
- le coin docteur bobo;
- le coin épicerie;
- le coin école (l'enfant adore écrire ou dessiner sur un grand tableau!).

Les critères de sécurité pour les équipements (ex. : en collectivité)

Les qualités recherchées s'appuient toujours sur trois critères d'HSC. Pour l'aménagement de chaque espace, on s'attachera à sa fonction principale, ce qui déterminera le choix.

L'adaptation à l'âge et à la taille des utilisateurs

- les *équipements sanitaires* (tels que les lavabos, WC) : les dimensions (hauteur, profondeur) sont normalisées et doivent être accessibles;
- les *équipements mobiliers* (tels que chaises, tables, rangements) ont des hauteurs d'assise ou de plateau calculées selon la stature de l'enfant (tableau 11.3);

Tableau 11.3. Normalisation des tables et chaises selon la stature des utilisateurs (extrait de la norme européenne PR EN 1729).

Stature en cm	Chaise : hauteur d'assise	Table : hauteur de plateau
80/100	21 cm	40 cm
95/115	26 cm	47 cm
110/135	31 cm	54 cm
125/155	36 cm	61 cm
140/170	41 cm	68 cm
160/190	45 cm	75 cm

- les *matériaux* ne doivent présenter aucun danger; on utilise le bois raboté et peint avec des laques de polyuréthane ou du métal recouvert de résine époxy;
- les *couleurs* sont généralement vives, elles contribuent à créer une ambiance esthétique stimulante et chaleureuse.

La réglementation

La réglementation s'appuie sur les normes fixées par l'AFNOR (NF) et la Communauté européenne (CE) (figure 11.3).

Tout doit être mis en œuvre pour assurer le maximum de sécurité. On peut intervenir à deux niveaux : la prévention des accidents et les premiers dispositifs en cas d'accident.



Figure 11.3. Les exemples de marques NF pour les équipements.

- a. NF-Éducation. C'est une marque de qualité garantie par les fabricants de mobilier scolaire.
- b. NF-Collectivité. Cette marque concerne le mobilier collectif : accueil, réunions (hors bureau), restauration, hébergement, etc.

Mémo

La «sécurisation» des espaces de vie

Sécuriser les espaces de vie de l'enfant c'est viser un objectif majeur : prévenir les accidents.

La prévention peut se faire par :

- le *choix des matériaux* : le revêtement des sols et des murs, les rideaux, doivent résister au feu et aux fortes températures. On distingue les matériaux dits M0 (matériau incombustible) des matériaux dits M1 (matériau ignifugé, ininflammable);
- la *protection des angles saillants* : ceux-ci présentent un danger accru pour les jeunes enfants;
- la *protection des portes* (doublées de caoutchouc mousse);
- la *présence de détecteur de fumées*;
- le *choix du matériel*; la marque NF garantit à la fois la qualité et la conformité aux normes (figure 11.3);
- la *protection des fenêtres, des escaliers* (barreaux);
- la *mise en hauteur (1 m) des prises électriques*;
- la *vidéosurveillance*, etc.

NB : un certain nombre de *moyens* sont mis à disposition du personnel des collectivités pour alerter en cas d'accidents. Citons la présence :

- de *postes d'appel* (interphone, téléphone);
- d'*extincteurs contre le feu* (au fonctionnement régulièrement contrôlé);
- de *consignes à suivre en cas d'incendie*, etc.

Situation

Le plan de l'« espace sanitaire » de la crèche

Alix (auxiliaire de puériculture) montre à sa collègue Zoé (AM) les plans de la future crèche municipale, dont l'aménagement doit respecter toutes les normes et tous les critères d'HSC. Elle lui montre en particulier le *plan* de l'« espace sanitaire » de la crèche et la *maquette* qui a été associée.

Zoé trouve que l'idée du petit escalier est particulièrement intéressante. Permettant à l'enfant de monter lui-même sur la table de change, cet escalier assure l'*ergonomie* (donc la sécurité et le confort du personnel) et favorise l'*autonomie* et le *plaisir* de l'enfant (figures 11.4 et 11.5)!

Zoé réfléchit à l'organisation semblable qu'elle pourra concocter à domicile dans cet esprit-là!



Figure 11.4. La salle de change (section des bébés) avec son équipement.

Ex : le papier toilette, l'armoire à pharmacie, le placard pour les couches, le linge de toilette, les crèmes, etc, le plan de travail avec les coussins de change, le mini-escalier pour l'enfant.



Figure 11.5. Le plan de l'espace sanitaire à la crèche.

1. Plan de travail (avec les lavabos et les coussins de change). 2. Escalier pour l'enfant. 3. Placards de rangements (pour les vêtements des enfants). 4. Étagères en hauteur pour les produits d'hygiène. 5. Placards pour les couches et le linge de toilette. 6. Carrelages au sol antidérapant, ou tapis de sécurité.

Compétences de l'AM

En milieu familial, l'AM a un rôle important dans l'aménagement des espaces de vie de l'enfant, dans le respect des critères d'HSC :

- pour *l'espace de repos* : l'AM doit s'assurer en particulier de sa *température* et de son *éclairage*. Pour le *lit*, il donnera des conseils à la famille dans l'intérêt de l'enfant;
- pour *l'espace de repas* : l'AM utilise le matériel de la salle à manger ou de la cuisine en s'assurant que l'hygiène et la sécurité de l'enfant sont assurés;
- pour *l'espace sanitaire* : l'AM veillera à ce que le point d'eau est à proximité de la table de change;
- pour *l'espace de jeux et d'activités* : l'AM saura varier les « coins » de jeux car ils sont très prisés des enfants (avec un peu d'imagination, on peut facilement leur faire plaisir!).